



## Résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire

À la fin de l'année scolaire 2021/2022, une décision d'orientation a été prise pour 5 564 élèves de l'enseignement fondamental. 5 548 élèves ont été orientés vers l'enseignement secondaire. 16 élèves bénéficieront d'un cycle 4 rallongé en 2022/2023.

Les taux d'orientation vers les différents ordres de l'enseignement secondaire restent stables dans la fourchette des très légères fluctuations des dernières années.

Le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants reste très élevé : il s'établit à 99,5%.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 <sup>e</sup> C (ES classique)	7 <sup>e</sup> G (ES général)	7 <sup>e</sup> P (voie de préparation)	Cycle rallongé
2011/2012	35,4%	49,6%	13,9%	1,1%
2012/2013	34,2%	49,7%	15,1%	1,0%
2013/2014	33,1%	48,5%	17,6%	0,8%
2014/2015	35,3%	47,1%	16,7%	1,0%
2015/2016	35,5%	47,7%	15,8%	1,0%
2016/2017	36,7%	47,9%	15,0%	0,4%
2017/2018	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%
2018/2019	39,8%	48,1%	11,9%	0,2%
2019/2020	38,3%	49,5%	11,7%	0,5%
2020/2021	39,9%	47,1%	12,5%	0,5%
2021/2022	39,5%	47,0 %	13,2%	0,3%

Tableau 1 : Orientations de 2011 à 2022 vers l'enseignement secondaire

### Orientations des élèves à la fin de l'année scolaire 2021/2022

Des 5 564 élèves orientés à la fin de l'année scolaire 2021/2022,

- 39,5% ont été orientés vers une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire classique (7<sup>e</sup> C) ;
- 47% ont été orientés vers une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire général (7<sup>e</sup> G) ;
- 13,2% ont été orientés vers la voie de préparation (7<sup>e</sup> P) ;
- 0,3% bénéficieront d'un cycle rallongé en 2022/2023.

5 225 des 5 564 élèves, soit 93,9%, ont été orientés selon la procédure d'orientation en vigueur au cycle 4. Celle-ci implique largement les parents d'élèves. Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'enfant a lieu à la fin du cycle 4.1. À la fin du cycle 4.2, l'enseignant et les parents prennent une décision d'orientation commune. Celle-ci se fonde sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ;
- les résultats de l'élève aux épreuves communes organisées au niveau national par le ministère ; Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle.
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

339 des 5 564 élèves (soit 6,1%) ont été orientés, en raison de leur retard scolaire ou de leur progrès scolaire, vers une classe de 7<sup>e</sup> avant la fin régulière de l'enseignement fondamental. 39 de ces élèves proviennent d'un cycle 3.2 ; 52 élèves d'un cycle 3 rallongé ; 1 élève d'un cycle 3.1 et 247 élèves d'un cycle 4.1.

Orientations 2021/2022	7 <sup>e</sup> C	7 <sup>e</sup> G	7 <sup>e</sup> P	Cycle rallongé	Total	
à la fin du cycle 4.2	2199	2613	397	16	5225	93,9%
	42,1%	50,0%	7,6%	0,3%	100%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0	2	337		339	6,1%
	0%	0,6%	99,4%		100%	
Total	2199	2615	734	16	5564	100%
	39,5%	47,0%	13,2%	0,3%	100%	

Tableau 2 : Orientations en 2022 vers l'enseignement secondaire / cycle 4 rallongé

### Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Année	Concordance entre avis des parents et décision d'orientation
2011/2012	84,7%
2012/2013	82,9%
2013/2014	82,8%
2014/2015	81,8%
2015/2016	82,0%
2016/2017	84,0%
2017/2018	98,2%
2018/2019	99,2%
2019/2020	99,8%
2020/2021	99,7%
2021/2022	99,5%

Tableau 3 : Évolution des concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

En 2021/2022, les décisions d'orientation ont concordé avec l'avis des parents dans 5 540 cas, soit pour 99,5% des 5 564 élèves concernés (tableau 3). Ce taux de concordance très élevé entre les avis des parents et ceux des titulaires souligne l'importance d'un vrai partenariat entre l'école et les parents et le succès d'une participation plus directe des parents à la prise de décision.

		Nombre d'élèves	en %
Concordances	avis des parents et décision d'orientation: 7 <sup>e</sup> C	2198	39.5%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 <sup>e</sup> G	2606	46.8%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 <sup>e</sup> P	720	12,9%
	cycle rallongé	16	0,3%
Discordances	avis des parents : 7 <sup>e</sup> C ; décision d'orientation prise par CO: 7 <sup>e</sup> C	1	0.0%
	avis des parents : 7 <sup>e</sup> C ; décision d'orientation prise par CO: 7 <sup>e</sup> G	9	0.2%
	avis des parents : 7 <sup>e</sup> G décision d'orientation prise par CO: 7 <sup>e</sup> P	14	0.3%
		5564	100.0%

Tableau 4 : Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

## **Commission d'orientation**

La procédure d'orientation prévoit qu'en cas de désaccord entre les parents et l'enseignant, une commission d'orientation prend une décision définitive pour l'orientation de l'élève concerné. Ce fut le cas pour 24 élèves.

Pour 23 de ces élèves, les commissions ont confirmé l'avis d'orientation de l'équipe pédagogique et ont orienté les élèves vers une autre voie pédagogique que celle demandée par les parents. Dans un cas l'avis d'orientation des parents a été retenu.